

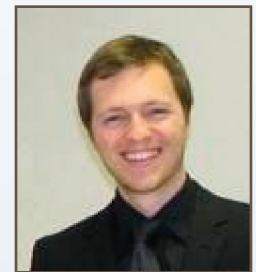


UNIVERSITÉ
LAVAL

Institut québécois
des hautes études internationales

La sécurité de l'approvisionnement en eau du Canada et la question des transferts massifs d'eau

De manière récurrente, le thème des exportations d'eau en vrac suscite l'intérêt des médias et des chercheurs. L'ALÉNA, les changements climatiques ou toute annonce en faveur d'une commercialisation de la ressource tendent à susciter articles et débats. Plus récemment, l'Institut économique de Montréal publiait un rapport de Pierre F. Gingras promouvant la dérivation vers les Grands Lacs de rivières situées en Jamésie (vaste territoire occupant le sud de la région administrative du Nord-du-Québec). Selon le plan proposé par l'auteur, il ne s'agirait pas d'une exportation d'eau puisque la dérivation aurait lieu exclusivement en territoire canadien. Toutefois, les Américains seraient habilités à prélever davantage d'eau des Grands Lacs...



Patrick Forest, Ph.D.¹,
Post-doctorant,
département de géographie,
Université McGill, Montréal.

Ce rapport s'inscrit dans une lignée de documents et de plans visant le transfert massif d'eau potable qui se cantonnent aux seuls aspects économiques, ce qui a pour conséquence de négliger les dimensions juridiques et environnementales. Si elles étaient comptabilisées, elles augmenteraient significativement les coûts (honoraires, acquisition des droits, expropriations) et retarderaient l'échéancier des projets en raison des évaluations environnementales que ces projets nécessiteraient. La rentabilité de ces derniers serait alors certainement remise en question. En plus, ces plans

ignorent totalement le fait que les territoires sur lesquels ils se matérialiseraient sont habités par des nations autochtones.

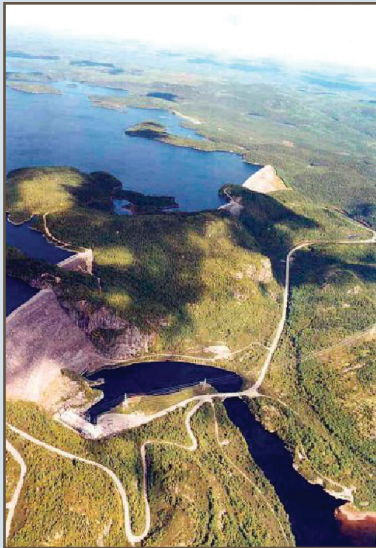
Dans la plupart des cas, si les promoteurs prévoient de généreux rendements pour les gouvernements et les actionnaires sous la forme d'emplois et de dividendes, ils sont généralement muets en ce qui a trait à la question de la sécurité des approvisionnements en eau potable du Canada. Ce texte présente quelques

éléments de réflexion que nous soulevons dans l'hypothèse où la mise en place de transferts massifs d'eau serait sérieusement considérée. Ces thèmes se répartissent comme suit : complexités liées à la dérivation de rivières, ALÉNA et sécurité de l'approvisionnement des ménages et des entreprises, développements induits par la mise en place de transferts d'eau, voie maritime, secteur énergétique et changements climatiques.

1. Patrick FOREST a obtenu son doctorat en études internationales de l'Institut québécois des hautes études internationales sous la direction des professeurs Frédéric Lasserre et Richard Ouellet. Il a été chercheur associé au sein du John Sloan Dickey Center for International Understanding à Dartmouth College où une partie de cette recherche a été effectuée.

Complexités liées à la dérivation de rivières

Contrairement à ce qu'avancent de nombreux commentateurs qui évaluent le volume d'eau détenu par le Canada à environ 40 % du total mondial, la réalité serait plutôt de l'ordre de 6,5 % des ressources *renouvelables* en eau douce². Il s'agit néanmoins de volumes considérables qui ne sont pas uniformément répartis sur le territoire. En effet, 60 % des cours d'eau s'écoulent vers le nord, tandis que la grande majorité de la population canadienne demeure à moins de 200 kilomètres de la frontière avec les États-Unis. Ces populations se répartissent dans un réseau de régions métropolitaines densément peuplées entourées de terres agricoles qui nécessitent des volumes substantiels d'eau.



Barrage ourtard 4,
www.mddep.gouv.qc.ca

Une dérivation d'une ou de plusieurs rivières nordiques vers le sud afin de satisfaire la demande canadienne et américaine serait beaucoup moins pratique qu'il n'y paraît. Un tel dessein nécessiterait non seulement la réorientation de ces rivières, mais également la construction d'innombrables infrastructures dont des stations de pompage afin de combler le dénivelé qui mène à la ligne de partage des eaux. D'importantes ressources énergétiques devraient alors être mobilisées.

Dans le cas où la filiale nucléaire s'imposerait (cette orientation a été souvent évoquée dans le passé pour ce type

de projets), une telle option soulèverait de nombreuses questions d'ordre sécuritaire et stratégique. À la multiplication des centrales dans le Grand nord se jumellerait la complexité des plans d'intervention en cas d'urgence. La région se trouve largement dépourvue d'infrastructures, de personnels et d'axes de transports qui permettraient une action rapide. La sécurité physique des lieux s'avèrerait également coûteuse. D'autres options seraient à privilégier, dont le recours à l'hydro-électricité.

ALÉNA et sécurité de l'approvisionnement des ménages et des entreprises

À l'heure actuelle, les provinces de l'Ouest subissent déjà des périodes de stress hydrique élevé lors des mois d'été. Elles doivent régulièrement arbitrer les conflits concernant l'usage des ressources en eau entre les utilisateurs agricoles, industriels et municipaux. C'est-à-dire qu'il n'existe pas, à proprement parler, de «surplus» d'eau dans cette région. Entendre la possibilité de transferts d'eau au sud de la frontière risquerait donc, à terme, de remettre en question la capacité du Canada à assurer sa sécurité alimentaire et celle, en eau, de ses citoyens et de ses entreprises. Une parade à un tel problème consisterait à négocier auprès des États-Unis, préalablement à tout transfert, une garantie selon laquelle les usagers canadiens détiendraient une priorité d'usage. Or un tel scénario, aussi légitime soit-il, soulève l'imparable question de l'ALÉNA.

Cet accord économique porte sur la libéralisation du commerce des biens et des services, notamment à travers l'élimination des droits de douane. Il garantit l'application du traitement national et du traitement de la nation la plus favorisée à l'intérieur de la zone de libre-échange. Dans la mesure où ces transferts d'eau seraient considérés comme étant une exportation d'un produit ou d'un service, le Canada verrait sa capacité à réduire le volume de ces transferts fortement limitée en vertu de l'article 315. Le pays serait tenu de diminuer l'approvisionnement national de manière proportionnelle à la réduction de ses exportations. Dès lors, les citoyens et les entreprises canadiennes ne pourraient

bénéficier d'une quelconque priorité. L'existence d'une telle clause questionne fortement la capacité du Canada à garantir la sécurité de ses approvisionnements en cas de pénurie.

Le développement induit par la mise en place de transferts d'eau

Nous sommes d'avis que les développements économiques et sociaux induits par un approvisionnement en eau potable des États-Unis pourraient être bien plus importants que l'ALÉNA comme principale contrainte en matière de sécurité nationale pour le Canada.

En effet, sur la base d'un apport supplémentaire d'eau potable, des réseaux, des infrastructures et des communautés se développeraient au sud de la frontière. Le milieu industriel, les consommateurs et les producteurs agricoles auraient recours à cette eau pour assurer leur survie et leur croissance. Des investissements seraient réalisés, de nature économique, mais également sociale, avec le maintien et l'expansion du tissu urbain et suburbain. Les eaux qui seraient transférées deviendraient le fondement sur lequel cette croissance s'articulerait. Une fois cet apport en eau bien établi, le Canada pourrait difficilement revenir sur sa décision et refermer le robinet. De plus, toute option de retrait ferait probablement l'objet de contestations vigoureuses de la part des États-Unis.

Voie maritime du Saint-Laurent

Le taux de renouvellement des eaux des Grands Lacs s'établit à seulement 1 % annuellement. Tout prélèvement majeur effectué dans ces lacs pourrait mener rapidement à leur vidange, à moins qu'il ne soit entièrement compensé par un apport en eau équivalent. Quels seraient les impacts d'un régime baissier ?

La voie maritime du Saint-Laurent s'étend sur plus de 3700 kilomètres. Elle permet l'acheminement de nombreuses denrées, en plus d'être la voie privilégiée d'exportation du blé canadien. Une baisse du niveau des eaux serait grandement préjudiciable aux intérêts nationaux du Canada puisqu'elle rendrait périlleuses les conditions de navigation.

2. J.B. SPRAGUE, «Great Wet North? Canada's Myth of Water Abundance», dans Karen Bakker (dir.), *Eau Canada*, Vancouver, UBC Press, 2007, p. 27.

Les ports des Grands Lacs et du fleuve verraient leur capacité de manutention grandement diminuée, notamment à Montréal, l'un des principaux ports de conteneurs de la côte est. Outre les milliers d'emplois qui dépendent de la voie maritime et des ports, c'est l'ensemble de la logistique des importations et des exportations qui serait menacée et avec elle, les relations commerciales avec l'extérieur. Le maintien et la fiabilité des réseaux de transports constituent une importante question de sécurité et le niveau des eaux est central à cette dernière.

Secteur énergétique

Le secteur énergétique est un domaine qui requiert énormément d'eau. Les centrales hydro-électriques reposent entièrement sur le débit des rivières afin de pouvoir générer de l'énergie. Il en est de même pour les sables bitumineux de l'Alberta. Pour l'année 2005 seulement, 1,1 million de barils ont été extraits quotidiennement. La transformation de ces sables en pétrole brut synthétique nécessite des volumes d'eau substantiels; environ 2 à 4,5 mètres cubes d'eau par mètre cube de pétrole. Cette industrie, très polluante, constitue néanmoins l'un des fondements de l'économie des provinces de l'Ouest et fournit de nombreux emplois, en plus d'être névralgique à la sécurité énergétique du Canada et de son commerce extérieur. Tout projet de transfert d'eau massif dans l'Ouest devrait d'abord et avant tout être sou-pesé à la lumière des besoins en eau de cette industrie et des agriculteurs, ainsi que des besoins des écosystèmes régionaux. L'avènement d'une pénurie d'eau du fait de transferts trop volumineux à destination des États-Unis aurait des impacts sérieux pour l'économie et l'environnement du Canada.

D'ailleurs, l'histoire de la production hydroélectrique fournit un exemple concret d'une situation où la sécurité du pays fut menacée. Avec l'harnachement des chutes du Niagara, et la construction de la première ligne de transport en 1901, une lucrative intensification des exportations d'électricité s'est ensuivie. Dès 1910, 33 % de l'énergie générée par les centrales hydroélectriques était exportée, voire davantage durant les années subséquentes³. Avec l'entrée en guerre du Canada en 1939 aux côtés de la Grande-Bretagne, cette énergie devenait



Barrage de la Manic 5 (Hydro-Québec)

soudainement nécessaire afin de soutenir l'effort de guerre. Or les États-Unis maintenaient alors officiellement une position de neutralité, du moins jusqu'en 1941, et ils étaient contractuellement les récipiendaires d'une grande portion de cette énergie. Tant les compagnies exportatrices que leurs clients, situés aux États-Unis, considéraient ces exportations comme étant « irrévocables et permanentes »⁴. À l'époque, l'idée même d'une révocation par des moyens juridiques fut écartée puisque des représailles de la part des États-Unis étaient insinuées⁵.

L'avènement d'une pénurie d'eau du fait de transferts trop volumineux à destination des États-Unis aurait des impacts sérieux pour l'économie et l'environnement du Canada.

Ce cas illustre les risques associés à l'exportation des ressources naturelles. Avec l'entrée en vigueur de l'ALÉNA et l'avancée des connaissances scientifiques en matière de changements climatiques, il se révèle primordial de mieux saisir les implications juridiques découlant d'éventuels transferts d'eau potable en vrac.

Changements climatiques

La mise en place de tout programme visant le transfert massif d'eau potable devrait nécessairement tenir compte des impacts liés aux changements climatiques. L'engagement éventuel, par le Canada, de fournir des quantités déterminées d'eau potable devrait faire l'objet d'une attention particulière. En effet, les scientifiques prévoient d'importantes modifications en ce qui a

trait au climat, aux précipitations et à la fonte des glaciers. Le régime actuel des eaux se trouvera grandement altéré au cours des prochaines décennies. D'éventuelles études concernant des projets de transferts massifs d'eau devraient tenir compte des besoins actuels et futurs de la population canadienne et des écosystèmes. De telles projections devraient pouvoir s'étendre sur plusieurs décennies. Un modèle qui serait incapable de garantir de manière fiable et crédible les rapports entre la disponibilité de l'eau et les besoins de la population risquerait d'entraîner des répercussions sérieuses pour la sécurité alimentaire et énergétique du Canada.

Conclusion

L'appât du gain amène les entrepreneurs et les promoteurs à imaginer toutes sortes de projets visant la maximisation du réseau hydrologique canadien. Le profit, la création d'emploi et le sentiment de valoriser une ressource s'écoulant « inutilement » vers la mer constituent autant de motifs invoqués pour exporter l'eau en vrac et militer en faveur de sa continentalisation. Toutefois, comme nous l'avons montré, une telle orientation soulève de nombreuses questions concernant la sécurité du pays. Les considérations que nous avons soulignées se révèlent incompatibles avec l'implantation de projets visant le transfert massif d'eau à l'extérieur du Canada.

3. F. QUINN, « Document de recherche. Enquête sur la politique relative aux eaux », Ottawa, Enquête sur la politique fédérale relative aux eaux, 1985, p. 35.

4. *Ibid.*

5. J.E. WINDSOR, « Water Export: What Does the Future Hold? Water Export: Should Canada's Water be for Sale? », dans J.E. WINDSOR, *Water Export: Should Canada's Water be for Sale?*, Cambridge (Ont.), Canadian Water Resources Association, pp. 293-307.

Pour en savoir plus

FOREST, Patrick, *Approvisionnements transfrontaliers locaux en eau potable entre le Canada et les États-Unis : recon-sidérations sur le thème de transfert d'eau*, Institut québécois des hautes études inter-nationales, thèse de doctorat non publiée, Université Laval, Québec, 2009.

GINGRAS, Pierre F., *L'eau du Nord. Un projet réaliste, durable et rentable pour exploiter l'or bleu québécois*, Institut économique de Montréal, Montréal, 2009.

LASSERRE, Frédéric, *Transferts massifs d'eau. Outils de développement ou instru-ments de pouvoir ?*, Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, 2005.

SPRAGUE, John B., «Great Wet North? Canada's Myth of Water Abundance», dans Karen Bakker (dir.). *Eau Canada*, UBC Press, Vancouver. 2007, pp. 23-35.

Saviez-vous que ?

- Le projet NAWAPA prévoyait la dérivation de rivières nordiques et le transfert de leurs eaux du Yukon jusqu'au Mexique.
- Au cours des dernières décennies, mal-gré la récurrence de nouveaux projets visant le transfert massif d'eau potable, aucun d'entre eux n'a jamais fait l'objet d'études de faisabilité.
- Actuellement, les seuls transferts d'eau en vrac entre le Canada et les États-Unis consistent en des approvisionnements transfrontaliers locaux entre des communautés situées à proximité de la frontière.
- Ces approvisionnements sont non com-merciaux et leur débit est limité à la satisfaction des besoins locaux.

Activités publiques organisées par les HEI

Mardi
24 novembre
2009

Conférence

Présentée par le Programme Paix et sécurité internationales
Thomas Juneau, analyste stratégique, ministère de la Défense nationale, Ottawa

Iran – États-Unis : les risques et les négociations

Salle 3470, Pavillon Charles-De Koninck.

11 h 30 à 13 h 00

Vendredi
27 novembre
10 h à 17 h
et

Samedi
28 novembre
8 h 30 à
15 h 45
2009

Colloque

Présenté par le Centre de recherche interdisciplinaire sur la diversité au Québec (CRIDAQ) en partenariat avec le Centre d'études interaméricaines, la Chaire Nycole Turmel sur les espaces publics et les innovations politiques (UQAM) et la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval.

La reconnaissance de l'égalité et de la différence : Regards transnationaux sur la démocratisation dans les Amériques

Salle 1334 du Pavillon La Laurentienne

Pour plus d'information sur ces activités contactez le Programme Paix et sécurité internationales à l'adresse suivante : psi@hei.ulaval.ca

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de l'auteur et ne sauraient être attribuées au Programme Paix et sécurité internationales, à l'Institut québécois des hautes études internationales ou aux personnes responsables de la publica-tion de Sécurité Mondiale.

The opinions expressed in this paper belong solely to the author and are not to be attributed to the Programme Paix et sécurité internationales, the Institut québécois des hautes études internationales or the persons in charge of the Sécurité Mondiale publication.

Sécurité mondiale

➤ Rédactrice par intérim : *Aurélie Campana*

➤ Rédactrice adjointe : *Kathia Légaré*

➤ Publiée par : *Le Programme Paix et sécurité internationales*

Directeur : *Gérard Hervouet*

Institut québécois des hautes études internationales (HEI), Université Laval

➤ Supervision éditoriale : *Claude Basset*

➤ Conception et réalisation graphique : *Alphatek*

Le bulletin Sécurité mondiale est accessible sur Internet à l'adresse suivante :

www.psi.ulaval.ca

Pour informations : (418) 656-7771